



Mise à disposition d'un modèle de charte pour faciliter la mise en place du Télétravail

A la demande du Président du Centre de Gestion, un groupe de travail comprenant des membres du Comité Social Territorial départemental s'est réuni à plusieurs reprises sur le dernier semestre. Il a eu pour mission d'élaborer des supports pour faciliter la mise en place du télétravail au sein des collectivités territoriales et des établissements publics du département en tenant compte des spécificités du territoire.

Le Comité Social Territorial départemental a rendu un avis favorable en date du 27 mars 2024 pour la validation de ce projet.

Vous trouverez ainsi le modèle de charte ainsi que d'autres documents utiles à la mise en place (annexes, délibération, arrêté, formulaire de demande...) directement sur le site internet du CDG12.

Il suffit pour cela de vous connecter pour vous rendre dans l'espace abonnés, onglet GRH --> Index --> Télétravail.